

## **Ce que les banques vous disent, et pourquoi il est urgent de les entendre**

Il n'y a pas d'économie dynamique sans banques fortes. Pour restaurer la compétitivité, il faut être capable d'accompagner les entreprises françaises. Pour réaliser leurs projets immobiliers, les Français ont besoin de leurs banques. Après trois années consécutives de hausse des encours de crédits, les 400.000 salariés des banques françaises sont mobilisés pour poursuivre leurs efforts en faveur de l'économie réelle. Face à des attaques répétées depuis cet été, la FBF a souhaité répondre aux 15 idées reçues largement diffusées dans l'opinion publique. Pour en finir avec des poncifs sans originalité et souvent sans fondement.

### **« La crise financière, c'est pas nous (banques françaises) » => C'est vrai**

La crise de 2008 est née aux Etats-Unis en raison d'une distribution mal contrôlée de prêts immobiliers (sub-primés). Les banques françaises n'ont pas distribué de crédits immobiliers de mauvaise qualité ; leur régulation et leur contrôle s'exercent de manière stricte, et elles ont une politique de crédit responsable.

Les crédits américains de mauvaise qualité ont été titrisés, c'est-à-dire découpés en produits financiers et distribués, ce qui a conduit à disséminer le risque à travers le monde.

La conséquence, en premier lieu, a été une crise de liquidité : les banques ne se prêtaient plus entre elles par crainte de ne pas être remboursées, ne connaissant pas les risques exacts portés par leurs débiteurs. Cette crise de confiance a conduit à la faillite de Lehman Brothers à l'automne 2008 qui n'a plus été en mesure de trouver sur le marché les liquidités nécessaires pour poursuivre son activité. Après cette faillite la crise de confiance s'est répercutée rapidement à travers le monde.

### **« Les banques ne sont pas responsables de la crise de la zone euro => C'est vrai**

L'origine de cette crise est très différente de celle de 2008. Il s'agit d'une crise de confiance et d'une crise politique, qui se nouent sur les dettes des Etats.

L'inquiétude des marchés a pour origine la situation des finances publiques de certains pays de la zone euro, et pas celle des banques européennes elles-mêmes. Certains États doivent

retrouver la confiance des investisseurs pour continuer à emprunter sur les marchés dans des conditions satisfaisantes.

Les banques françaises souffrent néanmoins de la crise, car elles portent des titres de dettes souveraines, ainsi que le régulateur leur a demandé de le faire.

**« Ce n'est pas la faute des agences de notation. Casser le thermomètre ne fait pas baisser la fièvre » => C'est vrai**

Les agences de notation sont des entreprises indépendantes, elles sont en général rémunérées par l'entité qui est notée, sur la base de critères objectifs et transparents. Elles travaillent par comparaison, les notes restent donc des opinions et non des labels ou des garanties.

La polémique sur les agences de notation vient du rôle qu'elles ont progressivement pris dans l'économie mondiale avec l'appui du régulateur, ainsi que leur manque de clairvoyance, en 2008, sur la qualité de certains actifs. Pour encadrer leurs activités, l'Europe a décidé de se doter d'un socle commun pour contrôler la qualité des acteurs présents sur ce marché. Les agences de notation doivent désormais déposer un dossier d'agrément auprès des autorités nationales compétentes et la supervision de ce secteur est confiée à l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA).

**« Les banques françaises n'ont rien coûté aux contribuables » => C'est vrai, elles ont même rapporté à l'Etat**

En France, les banques ont bien résisté en 2008. L'Etat a apporté une aide ponctuelle sous forme de caution. Ce mécanisme de garantie a bien fonctionné, permettant aux banques de poursuivre leur activité de financement de l'économie, malgré la crise de liquidité.

Les banques françaises n'ont rien coûté au contribuable ; le plan de soutien aux banques a même rapporté au budget de l'Etat selon la Cour des Comptes. Ce n'a pas été le cas dans d'autres pays, où les banques ont dû être nationalisées, et où elles sont encore sous la tutelle de l'Etat.

**« Les banques françaises sont plus régulatrices que les autres » => Elles sont favorables à une vraie régulation**

Les banques françaises sont en faveur d'une vraie régulation, qui constitue la seule réponse sérieuse à la nécessité de prévenir de nouvelles crises. La régulation doit toucher tous les acteurs des marchés, les banques comme les « non-banques » pour être efficace.

Les banques françaises veillent à s'adapter rapidement à leur environnement réglementaire. A l'occasion des travaux dans le cadre du G20, elles ont ainsi été les premières en Europe à appliquer des dispositions sur les rémunérations variables, maintenant encadrées par la directive européenne de 2010.

De manière plus générale, le secteur bancaire est un secteur très contrôlé et strictement réglementé. Les banques françaises obéissent à des règles très précises fixées pour une part très importante au niveau international et européen.

L'application de la réglementation dans chaque banque est surveillée au quotidien sur pièce et sur place par les équipes spécialisées de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) présidée par le Gouverneur de la Banque de France. Les informations relatives à leur activité sont publiées pour partie par ou sous le contrôle de ces autorités.

**« Les banques françaises ne spéculent pas sur les dettes des Etats » => C'est vrai**

Les banques ne sont pas des acteurs majeurs en matière de détention de dettes souveraines. Elles en détiennent historiquement une quantité relativement faible, quelques pourcents du stock. Elles interviennent surtout pour placer la dette des Etats auprès des investisseurs.

Il n'y a aucun caractère spéculatif dans la détention par les banques de titres d'Etat. Les règles prudentielles internationales obligent les banques à détenir de la dette d'Etat soit pour constituer des réserves en fonds propres, soit pour garantir leur liquidité.

Enfin, en ce qui concerne la dette grecque, les banques françaises ont conservé ces titres à la demande des pouvoirs publics afin d'aider ce pays, et donc la zone euro, à surmonter la crise actuelle.

**« Les banques françaises sont plus solides » => C'est vrai**

Les banques françaises sont bien capitalisées. Entre décembre 2008 et juin 2011, les ratios de fonds propres les plus durs des quatre principaux établissements français ont augmenté d'un tiers. Cependant, les critères internationaux se sont durcis à la demande du Comité de Bâle : la part de fonds propres les plus purs sera de 7% minimum, avant 2019, l'horizon initialement prévu par le régulateur. Dans les faits, les établissements français ont largement anticipé cette évolution.

Aujourd'hui, les ratios Core Tier 1 des quatre principaux établissements français sont compris entre 8,5 et 9,6 (selon les critères actuellement en vigueur de Bâle 2, au 30 juin 2011, source communication financière des établissements). Ils seront conformes aux exigences du régulateur en 2013, avec un point d'étape au 30 juin 2012.

**« Fixer des contraintes trop fortes aux banques pénalise l'économie, et donc l'emploi » => C'est vrai**

Il n'y a pas d'économie française forte sans banques fortes. Ce secteur d'activité emploie quelque 400.000 personnes, il continue de recruter, il forme, et il fait travailler un nombre considérable de prestataires et de PME. La France est le seul pays d'Europe où les crédits à l'économie ont augmenté, en 2009, en 2010 et de nouveau en 2011, de 5,3% sur les douze derniers mois à fin décembre 2011.

Un alourdissement fiscal, qu'il s'agisse d'une sur-taxation des bénéficiaires ou d'une taxe unilatérale sur les transactions financières au moment même où la réglementation impose aux banques de renforcer leurs réserves pour pouvoir prêter, affecterait la distribution de crédits, et pénaliserait l'emploi.

**« L'accumulation de réglementation nous étrangle » => C'est vrai qu'il faut s'adapter, et vite**

Les banques ont réaffirmé qu'elles allaient continuer à muscler leurs réserves, tout en réduisant leurs actifs, conformément aux nouvelles exigences de l'Autorité Bancaire Européenne et dans la perspective de leur objectif d'appliquer dès 2013 des nouvelles normes de solvabilité de Bâle 3. En effet, ces nouvelles normes conduisent à une déformation du modèle de la banque en France.

Les banques françaises sont solides ; elles peuvent donc mener les transformations qui leur sont demandées : renforcer leur capital par leurs propres moyens. Néanmoins, cette mise en conformité à marche forcée, doublée d'une crise de l'endettement majeure en Europe leur impose une transformation de leur modèle économique. Dès l'automne 2011, les principaux établissements financiers ont annoncé une réduction de leurs activités de banque de financement et d'investissement, essentiellement à l'étranger, se retirant parfois de pans d'activités pourtant rentables, à haute technicité, et utiles aux entreprises, notamment dans le financement international.

**« Si vous réglez trop, on partira s'installer ailleurs » => C'est vrai que certains acteurs ne pourront faire autrement**

Il faut distinguer les opérations délocalisables des opérations qui ne le sont pas. Indéniablement les activités de marché subissent de plein fouet la concurrence des autres places financières et notamment de la place de Londres.

Dans le cadre d'opérations délocalisables, toute distorsion de concurrence conduira à la suppression de certaines activités en France. Cela découragera aussi l'implantation de nouveaux acteurs du financement de l'économie dans notre pays.

**« Les marchés financiers et leurs innovations facilitent le financement de l'économie » => C'est vrai**

Les marchés ont une fonction essentielle dans le financement de l'économie, des entreprises et de l'Etat. Ce rôle est appelé à augmenter, compte tenu des choix de régulation qui ont été faits.

Aujourd'hui en Europe, 70% du financement des entreprises est réalisé sous forme de crédits contre 30% par le recours direct aux marchés financiers. La proportion est inverse aux Etats-Unis. Et notre modèle est amené à évoluer, vers un recours direct aux marchés plus fréquent par les entreprises elles-mêmes.

A ce jour, les banques françaises trouvent auprès des marchés financiers des financements complémentaires pour faire face aux demandes de crédits de leurs clients. En effet, les banques françaises prêtent à leurs clients un montant supérieur aux dépôts qu'ils leur confient. Les banques accompagnent également leurs clients (grandes entreprises ou PME) dans le développement de leurs projets à l'international. Le rôle des marchés financiers dans le financement de l'économie réelle est concret et il est amené à se renforcer.

**« Les produits complexes sont utiles à l'économie car ils permettent de limiter les risques » => C'est vrai**

La banque d'investissement est souvent présentée à tort comme un métier de « pure » spéculation. Or c'est aussi un métier de couverture des risques, qui permet aux entreprises ou aux Etats de se prémunir contre certaines évolutions de marché, parce qu'ils trouvent en face des investisseurs prêts à prendre des positions inverses.

Il existe cinq grandes familles de produits dérivés : les dérivés sur taux, les dérivés de change, les dérivés de crédit, les dérivés sur matières premières et les dérivés sur actions. La finalité de ces produits dérivés est de permettre aux entreprises commerciales ou industrielles de ne pas subir de risques extérieurs à leur activité (fluctuation des prix des matières premières, écarts de change, évolution des taux d'intérêt). C'est concret et c'est utile à l'économie réelle.

**« Une taxe sur les transactions financières est mauvaise pour le fonctionnement des marchés » => C'est vrai qu'une taxe est une mauvaise réponse à un besoin de régulation**

Les marchés financiers doivent devenir plus sûrs, plus transparents et offrir aux différents acteurs des conditions de concurrence égale. Une taxe sur les transactions financière serait totalement inefficace pour réguler le fonctionnement des marchés et de leurs acteurs. Seule une réglementation adaptée, à laquelle les banques françaises sont attachées, est de nature à renforcer la sécurité et la transparence nécessaires à tous.

**« Une taxe sur les transactions financières sera en fait payée par les entreprises et les retraités » => Ah bon ?**

Une taxe sur les transactions financières n'est pas une réponse adéquate aux objectifs fixés dans le cadre du G20. La croissance économique et la création d'emplois supposent de disposer d'acteurs et d'outils de financement efficaces en France. Or, une taxe sur les transactions financières renchérirait par nature le coût des opérations financières, sans offrir de sécurité supplémentaire.

**« L'Europe ne peut pas mettre seule en place une taxe sur les transactions financières » => C'est vrai**

Actuellement, seule la France a pris position en faveur d'une taxe appliquée dans un seul pays. Or les acteurs économiques s'accordent à souligner que si une taxe sur les transactions financières devait voir le jour, elle devrait être mise en place à un niveau international. Une taxe sur les transactions financières appliquée dans notre seul pays pèserait sur la croissance, entraînerait une perte de compétitivité et constituerait un lourd handicap pour le financement de l'activité en France.

Taxer les transactions financières n'aura pas pour conséquence d'empêcher certaines activités spéculatives jugées dangereuses. La fiscalité n'est pas la réponse adéquate au l'arrêt de ce genre d'opérations. Seul un renforcement de la régulation du fonctionnement des marchés financiers est de nature à encadrer les transactions spéculatives.



FEDERATION  
BANCAIRE  
FRANCAISE